



PROGRAMME DE FORMATION : **AIPR Niveau opérateur** **(prog.12-Ind01)**

Durée 7 Heures

1) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & DELAI

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation anti-endommagement et le guide technique ;
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences par examen AIPR.
- Délai d'accessibilité selon planning.

2) PERSONNES CONCERNEES

- Tout salarié réalisant des travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents, soit en tant que conducteur d'engins, soit en tant que suiveur des travaux de terrassement.

3) RECYCLAGE

- Validité de 5 ans

4) PREREQUIS

- Connaissance du français nécessaire à la compréhension du QCM

5) GROUPE

- 8 stagiaires maximum.

6) LIEU

- Organisme agréé n°1077 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) en nos locaux de Fos sur mer.

7) TARIFS DE FORMATION

- 750 € H.T par groupe en INTRA et 190 € H.T par personne en INTER dans nos locaux.

8) SUPPORTS & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Ordinateur portable ;
- Vidéo projecteur ;
- Livret stagiaire ;
- Tablettes ;
- Échanges avec les stagiaires et études de cas ;
- Exposés ;
- Entraînement aux QCM.



9) PROGRAMME

Programme de formation – 6h :

- Le contexte :
 - Les réseaux, les endommagements
 - La réglementation, la refonte du système
 - Les intervenants
 - Les documents de référence
 - Les responsabilités
- Rôle de l'Opérateur
 - La hiérarchie
 - Le savoir, le savoir-faire, le savoir-être de l'opérateur AIPR
- Connaître les différents réseaux
 - Les réseaux sensibles et non sensibles pour la sécurité
 - Les codes couleurs
 - Les réseaux électriques
 - Les réseaux gaz
 - Les réseaux thermiques
 - Les réseaux d'eau et d'assainissement
 - Les réseaux télécoms
 - Les plans
 - Les accidents
 - Les affleurants et indices de localisation
 - La détection non intrusive
 - La profondeur
 - Le traçage, le piquetage, les grillages avertisseurs
 - Les classes de précision
- Prévention sur les réseaux
 - Terrassement
 - Fuseau d'une technique
 - Calcul d'approche
 - Ouvrages de transport de gaz
 - Branchements
 - Incident avec un réseau électrique
 - Incident avec un réseau gaz
 - Règle des 4A
 - Organe de coupure
 - En cas d'endommagement
 - Les sanctions



10) MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES

Entraînement au QCM

Evaluation des connaissances – 1h : examen QCM établi par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Le candidat doit répondre à la totalité des questions, notées comme suit :

- « Je ne sais pas » : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points
- Bonne réponse : +2 points
- Réussite à l'examen "opérateur" : 36/60

A l'issue de la réussite au QCM, délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) nominative.

11) FORMALISATION DE LA FORMATION

- **Titre et qualité du formateur** : formateur formé à la pédagogie et titulaire de l'AIPR niv. concepteur
- Une attestation de formation sera remise à la personne formée à l'issue de la formation
- **NOTA** : ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (*réforme législative et réglementaire établie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie*)